



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 2

AN05120200416115

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de la Marne

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Châlons-en-Champagne le 16 avril
2020

Visé Le : 16 avril 2020

Monsieur Patrice VALENTIN
Président du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V05120021456001	Rédacteur	Référent budgétaire Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	35h00	CHALONS EN CHAMPAGNE 51000 Chalons en champagne	01/03/2020	05120200302149